

Procès-verbal de la séance publique tenue le 20 janvier 2014 à 19 h à la salle municipale de La Croche.

Sont présents les membres suivants qui forment le quorum :

Mme	Lyne Ruel, membre
Messieurs	Claude Gagnon, conseiller municipal
	Michel Adams, membre
	Fernand Pelletier Jr, membre
	Gilles Ricard, membre

Sont également présents :

Messieurs	Normand Beaudoin, maire
	Marco Lethiecq, directeur général
	Jean-Sébastien Poirier, greffier
	André Brodeur, conseiller en développement économique CLD

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Ricard
appuyé par Fernand Pelletier
et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les points suivants à l'item Divers :
a) Employé municipal, b) Entretien rues, c) Suivi patinoire, d) Boîtes postales, e) Illumination de la croix, f) Coopérative magasin général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résumé, suivi et adoption du procès-verbal du 10 avril 2013

Le conseiller Claude Gagnon n'étant pas en poste lors de la réunion du 10 avril 2013, M Marco Lethiecq fait un bref résumé et suivi du procès-verbal.

Tout d'abord M Marco Lethiecq mentionne à l'assistance qu'à leur arrivée, on leur a remis quelques communiqués de presse ainsi que l'état des revenus et dépenses du secteur. Les revenus sur les taxes de La Croche des trois dernières années totalisent 1,3 M, tandis que les dépenses encourues sont de 1,7 M. On peut constater que plus d'argent a été injecté que de revenus perçus.

Des travaux importants ont été faits au km 8-9 du rang Ouest. Il reste des ponceaux à remplacer, notamment celui du km 11 ainsi que l'approche du pont au km 4, qui seront faits cette année. Les travaux de réfection du rang Ouest étant plus urgents, dus au transfert du transport forestier et l'état de dégradation de certaines sections, le budget prévu en 2013 pour la réfection du rang Est a également été investi dans le rang Ouest. Par contre en 2014, les travaux prévus pour corriger les sections les plus problématiques au rang Est, seront effectués.

Les travaux d'asphaltage se sont poursuivis au rang Beaumont. Pour ce qui concerne les éboulis de roches de la paroi rocheuse au début du rang Est, ce sera réévalué dans le courant de l'année.

Il est proposé par Fernand Pelletier
appuyé par Lyne Ruel
et résolu :

QUE le procès-verbal du 10 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pacte rural

M André Brodeur, conseiller en développement économique au CLD, informe les gens que le gouvernement a reconduit le programme de pacte rural sur une période de 10 ans, pour une enveloppe globale de 340 M sur l'ensemble du Québec. Il y a plusieurs volets à la politique nationale sur la ruralité 2014-2024, dont celui du pacte rural. Il en résume les principaux thèmes.

Les critères devraient être sensiblement les mêmes que le précédent programme. Des grands thèmes sont abordés tels une collaboration entre les élus et les citoyens, tenir compte des besoins dans la communauté en ne priorisant aucun organisme au détriment d'une autre gouvernance participative, ainsi qu'une approche intersectorielle conviant les différents intervenants à travailler de concert. Un plan de travail devra être établi et possiblement que les comités et le nombre des membres devront être augmentés, mais rien n'est encore officiel pour l'instant.

L'enveloppe de départ devrait être la même que par le passé, avec un taux de croissance annuel d'environ 0,6% sur 10 ans. Le processus décisionnel d'admissibilité des projets sera identique, avec une subvention maximum par projet de 80% et une participation obligatoire de 20%. Les exclusions seront les mêmes, travaux de voirie, d'aqueduc, d'égouts, incendie et sécurité. Une mise à jour annuelle devra être faite. Les municipalités en indice de revitalisation seront prioritaires.

Il y a une nouveauté, soit le « pacte plus », qui aura une enveloppe budgétaire de 750 000 \$ par MRC entièrement rurale. Deux à trois grands projets régionaux pourront être réalisés d'ici 2024. Une particularité pour le précédent pacte rural, était que le centre urbain de La Tuque, dépassant plus de 10 000 habitants, était exceptionnellement admissible au programme en fonction de son critère d'éloignement. Pour le prochain programme, il ne sait pas si la ville au complet pourra être éligible, entre autre au « pacte plus ». Il reviendra à la municipalité de développer ce volet avec la participation citoyenne. Contrairement au pacte rural régulier, les projets de « pacte plus » devront être approuvés par le ministre des Affaires municipales. Pour chaque MRC les montants seront modulés selon le pourcentage de la population rurale. Le premier versement pour ce volet se fera en 2015-2016. Le pacte rural régulier devrait être signé au début avril 2014. Présentement seules les grandes lignes du projet sont tracées, il tiendra le comité au courant des développements à venir.

Pour l'instant il est important de finaliser le programme actuel. Il reste précisément 48 865,19 \$, qui seront retournés au Conseil du Trésor s'ils ne sont pas dépensés ou engagés au 31 mars 2014.

- M André Goyette mentionne qu'il élabore présentement un projet pour poursuivre le sentier boisé, qui sert autant l'hiver que l'été.
- Mme Carolyne Cunningham, présidente du comité des loisirs, mentionne qu'à la suite de leur dernière réunion un projet a été préparé.
- M Gagnon mentionne qu'à la fin de cette séance, il y aura une rencontre exclusive au pacte rural, à laquelle les gens pourront faire part de leurs projets. Puis le comité se réunira sous peu afin de les conclure avant la fin mars.
- Mme Lyne Ruel s'informe à savoir quelle sera la procédure d'attribution des enveloppes budgétaires et qui prend les décisions, la Ville ou le gouvernement ?

M Brodeur indique que le centre urbain de La Tuque ne faisait pas partie du premier pacte rural, pour le second en regard de la population qu'il desservait le fonds était minime et le ministère incitait fortement à ce qu'il soit régionalisé, ce qui a été fait. Pour celui à venir, il ne sait pas encore quelle en sera la répartition. Ce qu'il croît, c'est que le gouvernement

remettra les fonds à la Ville qui devra procéder à diverses consultations avec les intervenants. Mais il n'a aucun détail pour l'instant. Par contre, tout comme dans le présent pacte, ce sont les élus de l'agglomération qui seront décisionnels.

- À la question de M Gagnon, M Fernand Pelletier répond que c'était le comité du pacte rural qui prenait connaissance du projet, en faisait la recommandation au conseil municipal et le transmettait au CLD pour l'étude. Si tout était conforme, il était acheminé au conseil d'agglomération qui prenait l'ultime décision et entérinait la décision du comité. Ce n'était pas la Ville qui déterminait les projets à faire, les décisions étaient prises localement par les secteurs ruraux.

Contrôle biologique des moustiques

- M Gagnon indique qu'une demande a été faite par M Gilles Ricard, pour faire effectuer une estimation du coût d'un traitement pour le contrôle biologique des moustiques à La Croche.
- M Lethiecq souligne que pour le secteur urbain et en périphérie, le coût est de 200 000 \$ par an, soit 45 \$ à 50 \$ par porte. Le rayon d'application pour la ville part de l'intersection du chemin du rang Beaumont jusqu'à la René au lac Cuisy. Une évaluation a été faite au secteur de Parent, qui est un peu comparable à La Croche en termes de population. Il en aurait coûté 80 000 \$, évidemment en taxe de secteur. La population a décidé de ne pas se prévaloir de ce service. Pour La Croche, il est possible de prendre les informations et par la suite de procéder à un sondage par la poste auprès des citoyens.
- Mme Ruel demande si ce serait juste le village ou le secteur au complet avec les rangs.

M Normand Beaudoin indique que c'est au secteur à décider de l'étendue à traiter.

- M Ricard précise que le traitement a été fait à La Croche vers les années 1996-1997. Le coût par porte était d'environ 80 \$ et était modéré en fonction de l'éloignement du centre du village.
- Mme Johanny Gignac demande s'il l'épandage se fait juste à une section où partout. Près de chez elle, il y a une mare d'eau morte qui forme comme un fer à cheval, qui produit beaucoup de larves.

M Pelletier indique que c'est un produit biologique qu'une personne vaporise manuellement sur toutes les zones à traiter.

M Gagnon ajoute que le traitement doit être fait 5 à 6 fois pendant l'été pour être efficace.

- M Beaudoin demande si les résultats ont été concluants ?

Mme Kathleen Jean indique les tests étaient pris sur l'heure du midi sur la rue Principale. Elle juge que ce n'est pas à cette heure là en plein soleil, qu'il y a le plus de moustiques. Il faut traiter toutes les étendues d'eau courantes mais également celles qui sont stagnantes. Par exemple, même l'eau accumulée dans une trace de tracteur doit être traitée. L'eau stagnante engendre les maringouins tandis que les mouches proviennent de l'eau courante. Les résultats n'avaient pas été très concluants et la municipalité n'a pas renouvelé l'expérience. Même la compagnie ne voulait pas revenir, car ils jugeaient que trop de temps avaient été investi versus l'argent reçu.

Chemin Fitzpatrick

- M Gagnon indique que plusieurs plaintes ont été reçues concernant l'état du chemin Fitzpatrick. Le ministère pourrait tout au moins mettre des balises signalétiques.

- M Lethiecq mentionne qu'une résolution avait été faite par le conseil de quartier du secteur, demandant que la Ville fasse parvenir une résolution au ministère des Transports. La Ville a fait des démarches auprès d'eux, ils sont au courant de la situation mais est-ce une question de contexte budgétaire ? Il ne le sait pas, mais pour l'instant rien n'a été entrepris. En février la Ville rencontrera le ministère à Trois-Rivières, pour discuter entre autre du chemin Fitzpatrick. Les gens ont indiqué vouloir faire une pétition. Ce qu'il faut comprendre c'est que ce chemin n'appartient pas à la Ville et qu'elle ne possède aucun pouvoir décisionnel ou opérationnel.
- M Alain Jean indique que la section la plus dangereuse n'est pas très étendue, qu'il serait sûrement possible en attendant de faire une réparation sommaire pour l'hiver.
- Mme Jean rappelle qu'il y a encore eu un accident cet hiver; un véhicule est passé par-dessus le garde-fou. Il ne faut pas oublier non plus qu'un accident mortel est déjà survenu à cet endroit.

Rang Est

- Pour entrer dans le contexte, M Gagnon indique que la situation vécue par les citoyens du rang Est, c'est ce que ceux du rang Ouest vivaient auparavant. Lorsque le transport forestier se faisait au rang Est, le rang Ouest était en glace.
- M Pelletier répond que depuis que le transport forestier est interrompu au rang Est, le déblaiement de la neige se fait beaucoup plus tard. De plus, il n'y a aucun accotement et garde-fous au pit de sable ainsi qu'au détour de la grosse calvette. Si un véhicule perd le contrôle, il finira directement dans la rivière. Certains garde-fous ont été enlevés lors de travaux d'enrochement des berges.
- M Guy Boileau dit qu'un tel entretien hivernal, c'est un retour en arrière de 30 ans. Il a même dû enclencher ses quatre roues motrices pour monter la côte du Domaine.
- Mme Ruel dit que mardi passé elle a téléphoné au bureau car elle devait rouler à 20-30 km, c'était en glace bleue. Ce n'est pas un rang de personnes retraitées, plusieurs résidents travaillent. De plus, il y a le transport scolaire qui se fait tôt le matin et ce n'est pas ouvert avant 13 ou 14 heures, jamais en matinée. Pendant la période des fêtes, il a neigé tous les jours et la charrue n'est pas passée pendant 5 à 6 jours. En conséquence, le 6 janvier il y a eu de la pluie et comme le déneigement n'avait pas été fait précédemment, cela a formé des roulières glacées.
- M Gagnon réagit à leurs arguments, qui sont tous valables dit-il, mais la solution c'est de logger une plainte à Info-Service. Un suivi sera fait et toutes les plaintes seront transmises à l'entrepreneur, dont le travail sera remis en cause.
- M Lethiecq ajoute que tel qu'indiqué par M Gagnon, les gens étaient habitués à un service V. I. P. C'est-à-dire, qu'il y avait un service de déneigement de base, puis les compagnies forestières, selon leur cédule de transport, déboursaient pour un déneigement supplémentaire. Maintenant le rang Est a seulement un entretien normal et le service est moindre que par les années passées. Cela ne reviendra jamais comme avant car ceux qui payaient la différence, ce sont les compagnies forestières.
- Mme Ruel indique qu'il y a un juste milieu entre ce qu'on avait avant, qui n'était pas si remarquable que ça, comparativement à ce qui se fait cet hiver. Il y a des limites à respecter et qu'est-ce qu'un entretien normal ?
- M Lethiecq va valider avec l'entrepreneur et voir si la qualité du service peut être améliorée. Il indique que par ailleurs, il faut tenir compte des conditions météorologiques difficiles, tout le monde se plaignait à la grandeur de la province. Les entrepreneurs ne peuvent être sur les

30 000 km de chemins en même temps. Pour ce qui concerne les garde-fous enlevés, une évaluation sera faite.

- M Jean-François Gouin ajoute qu'au détour de la grosse calvette, l'eau arrive de la montagne et glace le chemin. À tous les ans l'employé municipal venait enlever le glacier. Cette année c'est une vraie patinoire. Le garde-fou a été arraché lors de ces manœuvres et n'a jamais été reposé.
- M Pelletier indique que tous ces problèmes étaient déjà là au temps du transport forestier. Ce n'est pas parce qu'il n'y en a plus que tout rentrera dans l'ordre.
- Mme Ruel signale que cela fait 3 ans que les citoyens signalent ces points de sécurité importants.
- MM Beaudoin et Lethiecq indiquent que 1,5 M a été investi à La Croche dans les 3 dernières années. Il faut prendre une chose à la fois. Avant dans le secteur urbain qui comprenait La Croche, 160 000 \$ était investi en asphaltage. En 2014 à La Croche il s'investira 130 000 \$, comparativement à 60 000 \$ pour le secteur urbain; donc deux fois plus.

Divers :

- a) M Pelletier souligne qu'ils ont peut-être fait des commentaires négatifs par le passé concernant une certaine personne, mais qu'il tient à féliciter le conseil municipal pour l'embauche de M Normand Therrien comme employé municipal. Il a constaté un gros changement depuis qu'il est en poste, sans rien enlever à M Gauthier, précise-t-il. Les gens ont apprécié son travail et sa grande courtoisie. Il espère qu'il sera engagé de nouveau cette année car les citoyens sont bien contents.

M Lethiecq prend bonne note de ces bons commentaires, il apprécie beaucoup et confirme que si M Therrien veut bien revenir, il aura son poste.

Mme Ruel indique que la galerie a été refaite à neuf, mais que les marches ne sont toujours pas déneigées régulièrement, ce qui causera encore leur dégradation. Les gens viennent chercher leur publisac, il y a des bosses dans les marches, c'est glissant et dangereux.

M Lethiecq va vérifier auprès des travaux publics pour voir s'il y a un manquement à ce niveau.

- b) M Roger Ricard demande pourquoi la gratte qui passe dans les rues, étend le sel juste au milieu. Le trois ou quatre pieds sur le bord demeure en glace et les gens risquent de tomber. Il désire également signaler que normalement l'employé pousse la neige complètement au bout de la rue. Par contre, un des employés la met en face de chez lui, ce qui cause une accumulation d'eau sur son terrain à la fonte des neiges.

Premièrement, M Lethiecq explique que la sableuse disperse le sable de façon à casser le centre, puis le travail d'abrasion se fait par la suite. L'opérateur ne fera pas un aller-retour pour sabler toute la largeur de la rue. Il faut garder en perspective que c'est un village et qu'il y a peu de circulation. Pour ce qui concerne le problème de dépôt de neige devant chez lui, il va valider avec les travaux publics pour faire corriger la situation.

- c) M Jean-François Gouin demande un suivi au niveau des travaux effectués à la patinoire. Dans le projet de départ, la surface asphaltée devait être repeinte pour éviter que le soleil se reflétant sur la surface noire, ne cause la fonte de la glace. Est-ce qu'il y a un drain pour évacuer l'eau en cas de fortes pluies pendant l'été? Tous ces points ont été signalés lors de la première soumission et le manque de communication dans ce projet le désole car il y a eu des coûts inutiles, par exemple la bordure de béton qui a dû être enlevée. Il demande si la lumière au terrain de ballon panier qui a été enlevée sera réinstallée? Il signale également

que le petit hangar pour le rangement des équipements tombe en décrépitude et n'est pas bien isolé. Il est passé l'autre jour et a vérifié, il n'était même pas verrouillé. De plus, la cabane des joueurs a été enlevée et n'a pas été remise.

M Lethiecq répond que le projet de réfection complète de la patinoire, totalisant 100 000\$, est entièrement réalisé. Il prendra des informations, car à sa connaissance la surface ne sera pas peinte et il n'est pas au courant s'il y a un drain. Il vérifiera également auprès des travaux publics au niveau de l'abri. Ce qu'il faut comprendre, c'est que beaucoup de travail a été accompli par les bénévoles mais les soumissions demandées ne respectaient pas les règles d'adjudication de contrats. Donc, la Ville a dû reprendre le dossier très rapidement afin que la patinoire soit prête à temps, ce qui a pu causer quelques anicroches. Pour ce qui est de la lumière elle sera réinstallée.

Mme Jean tient à préciser que ce n'est pas les enfants qui ont vandalisé la cabane, elle a basculé avec le vent.

M Normand Therrien, indique qu'ils ont été obligés de tasser la cabane pour permettre l'exécution des travaux en cours. Le vent a renversé la cabane qui s'est brisée; elle n'était pas réparable. Comme il y avait un danger pour les enfants avec les clous qui dépassaient, ils ont dû l'enlever. Il avait proposé de prendre l'abri bus qui n'est plus utilisé, en remplacement.

Mme Ruel demande si la Ville supervise les entrepreneurs lors de tels projets et fait une vérification au début et à la fin des travaux ?

Mme Johanny Gignac indique que les travailleurs ont laissé de gros morceaux de métal sur la surface de la patinoire, qui étaient enfouis sous la neige et ont passé dans le souffleur à neige.

M Lethiecq répond que la Ville connaît la date prévue de la fin des travaux et fait bien une vérification, par contre si le chantier se termine avant, ils ne sont pas nécessairement avisés immédiatement. Concernant les morceaux de métal, il y a eu un manquement de l'entrepreneur à ce niveau et il n'a pas été payé à 100 %.

Pour clore le sujet, M Gagnon indique que la patinoire est tout un actif pour un petit village comme le nôtre. Pratiquement tous les matins, il va vérifier la qualité de la glace et du déneigement et se promet bien d'aller patiner bientôt.

- d) M André Goyette indique qu'il a fait une plainte à Info-Service concernant le déneigement des boîtes postales communautaires. Il avait de la neige au genou et la poubelle débordait. On lui a dit que ce n'est pas la Ville qui effectue ce déneigement. Cela relève de Postes Canada qui a donné le contrat à « Mini machines Lavoie ». Pour logger une plainte il faut contacter le service à la clientèle à un numéro sans frais. Il ajoute que l'appel est dirigé à Bradford en Ontario et qu'il est difficile de se comprendre. Chaque fois qu'un usager fait une plainte à Postes Canada, un numéro d'enregistrement est donné. Si plusieurs plaintes sont faites cela les poussera à agir pour régulariser la situation. Il demande si l'employé municipal ne pourrait pas descendre de sa pépinière et donner 2 coups de pelle ?

M Lethiecq mentionne que la Ville ne peut pas intervenir quand ce n'est pas de sa responsabilité, sinon elle pourrait être poursuivie si un problème survenait.

M Gagnon suggère d'enlever la poubelle et de mettre un bac de récupération. Lorsqu'il sera plein il ira le placer en bordure du chemin pour qu'il soit vidé lors de la collecte régulière.

- e) M Gagnon a fait une plainte à Info-Service pour signaler que la moitié des lumières de la croix près du pont de la rive Ouest, étaient défectueuses. Un employé de la ville a fait une évaluation et il s'avère qu'il faudrait tout remplacer. Comme la Ville n'a pas de budget à ce niveau, il désire déposer un projet au pacte rural pour en faire la réfection. Il considère que cette croix fait partie de notre patrimoine et doit être préservée.

M Pelletier précise que cette croix a été instaurée pour commémorer le centenaire du canton Langelier. Le projet a été réalisé par M Duchesne en collaboration avec les Chevaliers de Colomb.

- f) M Gagnon indique qu'une rencontre avec la population sera prévue prochainement, pour faire le point sur le projet de magasin général.

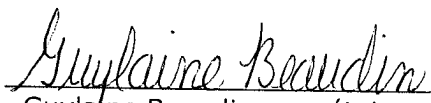
Période de questions du public (14 citoyens présents)

Aucune question du public.

Levée de l'assemblée à 8 h 30



Claude Gagnon, président



Guylaine Beaudin, secrétaire